



Mouvement
Entraînement
Responsable
(MER)

Date d'entrée en vigueur : 1er septembre 2019

AS GATINEAU

Introduction

Le Mouvement Entraînement responsable (MER) est un appel à l'action pour garder le sport sain et sécuritaire en abordant le rôle important des entraîneurs dans le traitement des questions concernant la santé et la sécurité des athlètes, sur le terrain comme à l'extérieur. Mouvement à plusieurs étapes à la grandeur du système, coordonné par l'Association canadienne des entraîneurs et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, le MER peut toucher toutes les organisations sportives, les entraîneurs et les participants à leur charge. Le MER est un appel à l'action pour les organisations à mettre en œuvre des changements réalistes selon leur état de préparation individuel.

Avec la vision de créer du changement d'ici 2020, les clubs sont encouragés à prendre l'engagement du Mouvement Entraînement responsable et à mettre cet engagement en action en utilisant le plan d'action recommandé fourni à la Section XII. Chaque organisation devra déterminer un processus réaliste pour créer du changement selon leur état de préparation individuel, afin d'avoir du succès à long terme.

Le MER se concentre sur trois étapes pour l'entraînement responsable :

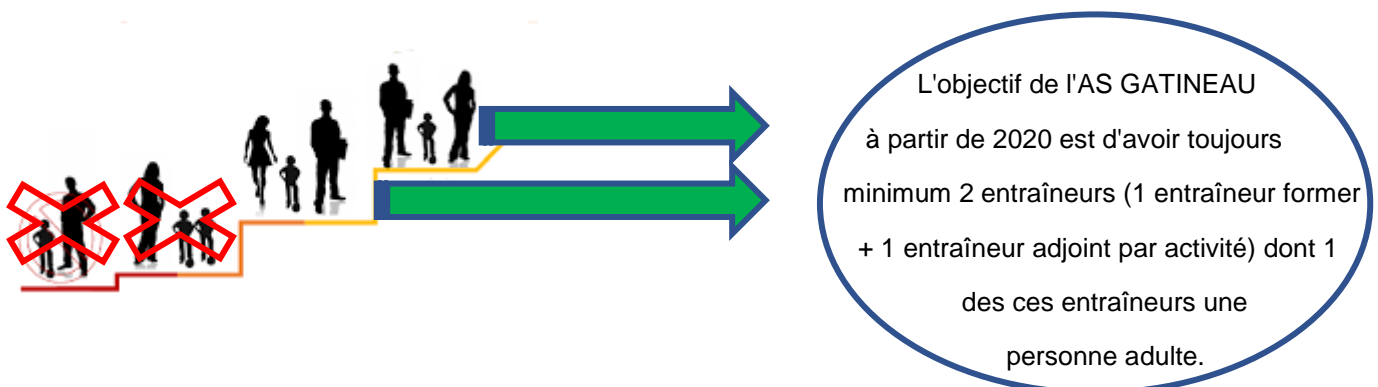
1. Règle de deux
2. Vérification des antécédents
3. Formation sur l'éthique et le respect

Règle de deux

La Règle de deux sert à protéger les athlètes mineurs dans des situations où ils pourraient être potentiellement vulnérables en veillant à ce que plus d'un adulte soit présent. Les situations vulnérables peuvent inclure des réunions à huis clos, des voyages ou des environnements d'entraînement. Les organisations sont encouragées à créer et à mettre en œuvre des politiques et procédures qui limitent les cas où ces situations peuvent se produire.

La Règle de deux stipule qu'il y aura toujours deux entraîneurs vérifiés et formés ou certifiés PNCE avec un athlète, surtout un athlète mineur, dans une situation potentiellement vulnérable. Ceci signifie que toute interaction individuelle entre un entraîneur et un athlète doit avoir lieu à portée de voix et en vue du deuxième entraîneur, à l'exception des urgences médicales. Dans le cas où des entraîneurs vérifiés et formés ou certifiés PNCE ne sont pas disponibles, un bénévole, un parent ou un adulte vérifié peut aussi être recruté. Dans tous les cas, un entraîneur/bénévole doit refléter le genre des athlètes participants ou être d'une identité appropriée en lien avec l'athlète.

Le diagramme suivant illustre « l'approche en escalier » de la Règle de deux. Alors que la Norme Or est l'environnement préféré, on ne s'attend pas à ce qu'il soit atteint en tout temps. Les alternatives présentées, même si elles augmentent le risque, sont acceptables et seraient considérées comme conformes à la Règle de deux. L'interaction individuelle entre un entraîneur et un athlète avec une autre personne présente, telle que représentée à l'échelon le plus bas du diagramme, doit être évitée en toutes circonstances.



Autres procédures à appliquées pour la règle de deux

- Permettre aux parents d'observer les entraînements.
- Après une activité d'équipe (entraînement ou match) afin d'éviter que l'entraîneur ne se retrouve seul avec un athlète ou laisse un athlète seul sur le terrain, l'entraîneur doit demander aux parents de l'équipe de rester avec lui jusqu'à l'arrivée du parent de l'athlète en question.
- Après une activité d'équipe (entraînement ou match), si, pour une raison quelconque, l'entraîneur se retrouve seul avec un athlète où il n'y a personne près, il doit suivre les étapes ci-dessous :

#1 = Tenez-vous à une distance minimale de 5 mètres de l'athlète et essayez d'appeler immédiatement les parents de l'athlète pour leur expliquer la situation.

#2 = Ne conduisez jamais l'athlète dans le véhicule d'un entraîneur à moins d'en avoir obtenu la permission écrite du parent.

#3 = Si pour la sécurité de l'athlète, l'entraîneur soit obligé de rentrer à l'intérieur de la voiture l'athlète à cause des orages Electric/ forte pluie etc, l'entraîneur doit placer l'athlète assis dans le banc arrière de la voiture, l'entraîneur va s'asseoir à l'avant et garder les deux mains sur le volant tout le temps.

- Lorsque les équipes utiliseront les vestiaires, l'entraîneur doit suivre les étapes ci-dessous :

#1 = Avant que les athlètes entrent dans le vestiaire, l'entraîneur doit vérifier si le vestiaire est sécuritaire pour les athlètes

#2 = Une fois la première étape effectuée, les athlètes peuvent entrer dans le vestiaire sans le personnel de l'équipe.

#3 = Une fois que tous les athlètes sont prêts, le capitain de l'équipe va informer au personnel de l'équipe de se rendre dans le vestiaire

#4 = L'entraîneur ne peut pas entrer à l'intérieur du vestiaire seul, si l'entraîneur adjoint/ et ou le gèrent d'équipe sont absents, il doit demander à un parent d'équipe d'entrer dans le vestiaire avec lui (toujours 2 adultes)

#5 = S'il s'agit d'une équipe de filles, en l'absence de l'entraîneur adjoint/ et ou le gèrent d'équipe, le parent doit être une femme.

- Voir à ce qu'aucun athlète ne voyage dans le véhicule d'un entraîneur ou bénévole sans la présence d'un autre adulte ou athlète, à moins d'en avoir obtenu la permission écrite du parent.
- Voir à ce qu'aucun entraîneur ou bénévole n'invite d'athlète dans sa maison sans la permission du parent ou du tuteur de l'athlète.

Verification

La vérification de tous ceux qui participent à la prestation des programmes de soccer et à l'administration du sport est essentielle à la création d'un environnement sportif sécuritaire. Les organisations sont responsables, en vertu de la loi, de faire tout ce qui est raisonnable pour fournir un environnement sécuritaire et sûr pour les participants à leurs programmes, activités et événements. Le but de la vérification est d'identifier les individus impliqués dans les activités de l'organisation qui peuvent représenter un risque à l'organisation et à ses participants.

Le processus de vérification implique utiliser un certain nombre de différents outils pour veiller à ce que le personnel, les entraîneurs et les bénévoles respectent les normes minimales nécessaires pour entraîner ou travailler avec les athlètes. Ces outils incluent des offres d'emploi et des descriptions de tâches détaillées, des vérifications de casier judiciaire, des entrevues et vérifications des références, de même que les pratiques de formation et de surveillance appropriées.

Canada Soccer recommande que toutes les organisations membres et affiliées adoptent et utilisent le processus de vérification suivant pour tous les employés et bénévoles qui peuvent travailler directement avec les enfants et les adolescents, incluant, mais sans s'y limiter, tous les entraîneurs et le personnel d'équipe.

L'AS GATINEAU suivre la recommandation du Canada Soccer et demandent à tous les employeurs et bénévoles qui peuvent travailler directement avec les enfants et les adolescents, incluant, mais sans s'y limiter, tous les entraîneurs et le personnel d'équipe de faire la vérification du casier judiciaire auprès d'un service de police local.

Formation sur le respect

Le Groupe sur le respect a été fondé en 2004 avec un seul but : habiliter tous les intervenants du sport à reconnaître et à prévenir toute forme de MALTRAITANCE; intimidation, abus, harcèlement et discrimination grâce à une certification interactive en ligne. La « plateforme du respect », axée sur la construction d'une culture du respect, est devenue l'environnement d'entraînement standard pour le sport canadien. Ayant certifié plus d'un million de Canadiens, le Groupe sur le respect a mis en œuvre la plateforme du respect pour des centaines d'organisations sportives. La certification Respect dans le sport est aussi devenue un élément fondamental à l'intérieur du « Mouvement Entraînement responsable », mené par l'Association canadienne des entraîneurs et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

Module de formation	Public	Païement
Respect dans le sport Programme Leader d'activité (Intégration Locker fluide et 3 crédits PCNE PD) 150 minutes	Entraîneurs/gestionnaires Officiels Athlètes 14 ans et plus Parents bénévoles	L'utilisateur paie via PayPal Le club remboursé après 2 ans de service bénévole offert à était qu'entraîneur du club
Éléments de base du curriculum		
Prévenir/Signaler l'intimidation	Prévenir/Signaler la cyberintimidation	Prévenir/Signaler les abus sexuels
Prévenir/Signaler les abus physiques	Prévenir/Signaler les abus physiques	Prévenir/Signaler les abus émotionnels
Prévenir/Signaler la discrimination	Répercussions sur la santé mentale	Dynamiques de pouvoir
Émotions positives	Bâtir l'estime de soi	Développement physique/DLTJ
Responsabilité légale/Devoir de dilligence	Habiliter le spectateur	Gestion de commotion cérébrale/blessure
Note: Le Programme Leader d'activité est soutenu par la ligne de ressource RESPECT		

Module de formation	Public	Païement
Éléments de base du curriculum		
Respect dans le sport Programme Leader d'activité 60 minutes	Un adulte par famille de l'athlète	L'utilisateur paie via PayPal
Prévenir/Faire face à l'intimidation, l'abus, le harcèlement et la discrimination	Dans la voiture au retour	Habiliter le spectateur
Définir des attentes réalistes	Bâtir l'estime de soi	Développement physique/DLTJ
Relations de sport positives	Gagner et perdre	Gestion de commotion cérébrale/ blessure

Module de formation	Public	Paielement
Éléments de base du curriculum		
Respect dans le sport Programme Leader d'activité 90 minutes	Employés du club Membres du conseil d'administration du club Bénévoles du club	L'utilisateur paie via PayPal Le club remboursé après 2 ans de service bénévole offert à était qu'entraîneur du club
Prévenir/Faire face à l'intimidation, l'abus, le harcèlement et la discrimination	Répercussions sur la santé mentale	Dynamiques de pouvoir
Habiliter le spectateur	Gagner les émotions	Responsabilités entant que collègue

Tout entraîneur, entraîneur adjoint et tous les employeurs et bénévoles qui peuvent travailler directement avec les enfants faisant partie de l'Association de Soccer de Gatineau s'engage en tant que membre suivre et respecter le présent document.